République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier
Mme Noémie Ragot
M Jérôme Renou
M Thomas Pattyn
Mme Marie-Line Le Pallec
Mme Marie-Claude Danet-Boulay
Mme Lily Delaplanche
Mme Laurence Dunand
Mme Linda Poirier
M Guénolé Legagneux
Mme Anaïs Rousseau

Absents excusés:

Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

1- Convention Polleniz

Cette convention reprend le programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE) sur la commune.

Depuis 2019, la commune adhère à cet organisme dans le cadre de la régionalisation.
Le coût pour l'année 2026 est de 330 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier
Mme Noémie Ragot
M Jérôme Renou
M Thomas Pattyn
Mme Marie-Line Le Pallec
Mme Marie-Claude Danet-Boulay
Mme Lily Delaplanche
Mme Laurence Dunand
Mme Linda Poirier
M Guénolé Legagneux
Mme Anaïs Rousseau

Absents excusés:

Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

2- Nouvelle Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Au 1er janvier 2027, une nouvelle taxe (**TVLH**) doit remplacer la Taxe sur les Locaux Vacants (TVL) et la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV), en application de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts.

Il est question de zone tendue et de zone non-tendue et le périmètre de ses zones n'est pas encore défini. Un décret doit paraitre afin de l'établir.
En zone tendue, l'instauration de cette nouvelle taxe est de plein droit et en zone non-tendue, ce qui est le cas de la Sarthe CF journal officiel du 29 août 2026 a publié le décret n°2026-831 du 25 août 2026, cette taxe doit faire l'objet d'une délibération, avant le 1er octobre 2026.

La commune peut donc délibérer à nouveau pour une Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) ; préalablement le taux était équivalent à celui de la taxe d'habitation soit en avril 2026= 20,67%.

Cette augmentation pourrait inciter les propriétaires de ces logements à engager des démarches de mise en vente ou en location et diminuerais les logements non entretenus sur la commune.

Selon les conditions prévues aux articles 1639A et 1639A bis ;
Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'instituer la TVLH pour la commune et
Fixe le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 30%.

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin *(Sarthe)*

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:
Mme Claire Pasquier
Mme Noémie Ragot
M Jérôme Renou
M Thomas Pattyn
Mme Marie-Line Le Pallec
M Guénolé Legagneux
Mme Anaïs Rousseau
Mme Lily Delaplanche
Mme Linda Poirier
Mme Marie-Claude Danet-Boulay
Mme Laurence Dunand

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

2 bis- Les "éléments de confort" :

Il nous est demandé également de délibérer sur les éléments de confort catégorisant les logements qui sont les suivants :

- eau
- électricité
- chauffage/climatisation
- WC (au moins un)
- salle d'eau ou de bain
- lavabo (au moins un)

En effet, certains logements sur la commune sont encore identifiés comme ne bénéficiant pas de ces éléments or ils en sont certainement pourvus.

Ces éléments sont traduits en équivalences superficielles (article 324T de l'annexe III du code général des impôts - CGI) et sont inclus dans la surface pondérée du local.

Dans un souci d'équité fiscale entre les propriétaires dont la situation est à jour sur les éléments de confort déclarés par rapport à ceux pour lesquels certains éléments sont absents et ne sont donc pas pris en compte dans la taxation, la DGFIP propose, pour les communes qui

le souhaitent, une mise à jour des locaux concernés par un traitement informatique automatisé.

Pour mettre en œuvre cette procédure, à compter de la taxe foncière 2027, la commune doit adresser le document partenariat (cf dossier) complété avant le 30 septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide valider cette mise à jour.

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:
Mme Claire Pasquier
Mme Noémie Ragot
M Jérôme Renou
M Thomas Pattyn
Mme Marie-Line Le Pallec
Mme Marie-Claude Danet-Boulay
Mme Lily Delaplanche
Mme Dunand Laurence
Mme Rousseau Anaïs
Mme Linda Poirier
M Guénolé Legagneux

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

3. Vente de parcelles à un exploitant- mention complémentaire

A la demande du notaire, il faut compléter la délibération prise en juillet afin de définir le bénéficiaire de ces cessions de parcelles.

Il est à renseigner que les parcelles C1096, A247 et A248 sont acceptées à la vente par le conseil municipal par l'acquéreur :

« M. Paul Gaucher ou toute autre personne morale ou physique qu'il se substituerait »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide valider cette mise à jour.

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Linda Poirier
Mme Noémie Ragot	Mme Marie-Claude Danet-Boulay	M Guénolé Legagneux
M Jérôme Renou	Mme Lily Delaplanche	Mme Anaïs Rousseau
M Thomas Pattyn	Mme Dunand Laurence	

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

4. Mairie : réhabilitation de la pièce dédiée au SIAEP

La mairie a été rénovée en 2022 mais l'espace réservé au syndicat d'eau : SIAEP Les Buissons n'en a pas bénéficié.

En tant que propriétaire bailleur, la commune se doit d'entretenir les locaux et j'ai constaté qu'il est nécessaire d'assainir les murs et repeindre l'ensemble.

Les agents du syndicat sont disposés à réaliser les travaux moyennant la fourniture des matériaux, par la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide valider cette mise à jour.

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:
Mme Claire Pasquier
Mme Noémie Ragot
M Jérôme Renou
M Thomas Pattyn
Mme Marie-Line Le Pallec
Mme Marie-Claude Danet-Boulay
Mme Lily Delaplanche
Mme Dunand Laurence
Mme Rousseau Anaïs
Mme Linda Poirier
M Guénolé Legagneux

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

5. Fermages

La commune est propriétaire de terrains qu'elle loue à des exploitants.
Chaque année, un arrêté ministériel défini les évolutions de tarif pour ces locations.

Vu l'arrêté ministériel du 11 août 2026 qui établit :
L'indice national des fermages pour 2026 à 127.04 ;
Que la variation de l'indice national des fermages 2026 par rapport à l'année 2025 est de 3,23% ;

Vu la délibération du 7 octobre 2025 fixant le montant des fermages et vente d'herbe au titre de l'année 2025 ;

-l'application des tarifs suivants au titre de l'année 2026 :

Parcelles	Usage	Montant			
		2025	impôts	2026	impôts
C 371 : 34a90ca	Vente d'herbe	95.28 €	x	98.36 €	x
Saint Chéron C 992 : 56a31ca		207.77 €	x	214.48 €	x
C 528 : ha11a20ca					

Champ de la Moisse C368 : 73a2ca	Fermage	154.57 €	2.35 €	159.56 €	2.35 €
Le Châtelet C1096 : 60a44ca		144.70 €	3.20 €	149.37 €	3.20 €
La Courvarain A247 : 47a30ca		342.30 €	7.60 €	353.37 €	7.60 €
Sous Vore A248 : 96A20ca					
Le Champ Perroux A327:1ha26a35ca		302.35 €	4.06 €	312.11 €	4.06 €

Les parcelles A247, A248 et C1096 seront cédées à l'automne 2026 ; elles seront donc exclues pour 2027.

Une erreur de surface et de taux a été identifiées sur la parcelle C368, une correction sera appliquée à compter du 01/11/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Linda Poirier
Mme Noémie Ragot	Mme Marie-Claude Danet-Boulay	M Guénolé Legagneux
M Jérôme Renou	Mme Lily Delaplanche	Mme Anaïs Rousseau
M Thomas Pattyn	Mme Dunand Laurence	

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

6. Méz'Asso : choix du mobilier

Dans le cadre de l'aménagement de la Maison des Associations, nous avons consulté un fournisseur spécialisé en mobilier de bureau. Le devis comprend notamment 8 tables rabattables sur roulettes et 40 chaises empilables, pour un montant total de 4 983,54 € TTC, livraison et montage compris.

Les tables sur roulettes me semblent bien adaptées, car elles permettront de moduler facilement la salle selon les différentes activités.

Les tarifs ont été comparés avec d'autres fournisseur en ligne et les prix proposés sont intéressants.

Fournisseur / modèle	Dimensions	Prix unitaire HT	Total pour 8 HT	Écart vs Ausiris
Ausiris – Fliptop Classic	138 × 80	**256 €**	**2 048 €**	—

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le principe des tables et, pour les chaises, souhaite privilégier un modèle léger de couleur noir au maximum 25€ par chaise.

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Linda Poirier
Mme Noémie Ragot	Mme Marie-Claude Danet-Boulay	M Guénolé Legagneux
M Jérôme Renou	Mme Lily Delaplanche	Mme Anaïs Rousseau
M Thomas Pattyn	Mme Dunand Laurence	

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

7. Interventions communales de désherbage, débroussaillage et élagage exécutées d'office aux frais des propriétaires défaillants

Pour mémoire, l'entretien des propriétés privées, notamment en matière de désherbage, débroussaillage et élagage, incombe à leurs propriétaires ou occupants.

Un défaut d'entretien peut occasionner des nuisances ou présenter des risques pour les usagers : trottoirs ou voies encombrés par la végétation, présence de ronces, orties ou branches gênantes, diminution de la visibilité ou difficultés d'accès aux réseaux d'électricité et de télécommunications, notamment à la fibre optique.

Il n'appartient pas à la commune, et par conséquent à l'ensemble des contribuables, de supporter le coût de travaux relevant des obligations des propriétaires privés ou occupants. De même, les administrés ne doivent pas subir les désagréments résultant d'un défaut d'entretien persistant.

Il est également rappelé que l'entretien et le désherbage des pieds de murs des propriétés privées incombent aux propriétaires ou occupants. Leur défaut d'entretien peut favoriser le développement de la végétation et contribuer à la dégradation des trottoirs. Par ailleurs, une intervention des services communaux à proximité des façades, murs ou clôtures est susceptible d'occasionner des dommages et d'engager la responsabilité de la commune.

Dans les situations où la réglementation l'autorise, la commune peut, après constat du défaut

d'entretien et mise en œuvre de la procédure requise, faire procéder d'office aux travaux nécessaires aux frais du propriétaire ou occupants défaillant.

Le principe proposé est le suivant : le propriétaire ou occupants est préalablement informé des travaux à réaliser et, lorsque les textes le prévoient, mis en demeure de les exécuter dans un délai déterminé. En l'absence d'intervention dans le délai imparti, et uniquement lorsque la réglementation autorise l'exécution d'office et la récupération des frais, la commune pourra réaliser ou faire réaliser les travaux nécessaires.

Lorsque l'intervention est effectuée par les services communaux, il est proposé de fixer un tarif de 35,00 € par heure et par agent mobilisé, correspondant aux frais supportés par la commune.

Les autres dépenses directement engagées pour l'intervention pourront être facturées à leur coût réel lorsqu'elles sont légalement récupérables. Les sommes dues feront l'objet de l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du propriétaire ou occupant concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le principe de récupération des frais supportés par la commune lors des interventions de désherbage, débroussaillage et élagage exécutées d'office dans les cas prévus par la réglementation ;
- FIXE le tarif des interventions réalisées par les services communaux à 35,00 € par heure et par agent mobilisé ;
- PRÉCISE que les autres dépenses engagées pourront être récupérées à leur coût réel lorsqu'elles sont légalement mises à la charge du propriétaire ou occupant ;
- PRÉCISE que toute intervention d'office et récupération des frais est subordonnée au respect des procédures et conditions prévues par les textes applicables ;
- AUTORISE Madame le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Linda Poirier
Mme Noémie Ragot	Mme Marie-Claude Danet-Boulay	M Guénolé Legagneux
M Jérôme Renou	Mme Lily Delaplanche	Mme Anaïs Rousseau
M Thomas Pattyn	Mme Dunand Laurence	

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

8. Voirie : terrassement parking devis

La commune souhaite engager un projet global d'aménagement du secteur de l'école, afin de répondre de manière cohérente à plusieurs enjeux auxquels elle est confrontée : l'organisation du stationnement, la sécurisation des déplacements, la gestion des eaux pluviales et du risque d'inondation, mais également l'adaptation des espaces publics aux périodes de fortes chaleurs.

Cette opération s'inscrirait plus largement dans le plan communal de rafraîchissement et de végétalisation des espaces publics, avec la volonté de renforcer progressivement la présence du végétal et de mieux prendre en compte l'eau dans les futurs aménagements communaux.

Le secteur de l'école constituerait une première opération structurante de cette démarche.

1. Réaménager le parking tout en conservant sa capacité d'infiltration
2. Végétaliser le parking
3. Agir parallèlement sur la prévention des inondations
4. Un projet d'ensemble autour de l'eau, du végétal et du cadre de vie

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'un projet global d'aménagement

et d'adaptation climatique du cœur de bourg, comprenant :
L'aménagement et la végétalisation du parking avec la réalisation de stationnements en sol drainant ; la sécurisation des cheminements ; la végétalisation dans le cadre du plan communal de rafraîchissement des espaces publics ; l'étude de la démolition de la grange et de la création d'une noue paysagère ; ainsi que l'étude de la réouverture et de la restauration du ruisseau dans un objectif d'amélioration de la gestion de l'eau et de prévention des inondations.

Il est également proposé d'autoriser la poursuite des études techniques, paysagères, hydrauliques et financières nécessaires à la définition de cette opération et d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de l'État et de tout autre organisme susceptible d'intervenir les financements mobilisables pour sa réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide valider cette mise à jour.

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Linda Poirier
Mme Noémie Ragot	Mme Marie-Claude Danet-Boulay	M Guénolé Legagneux
M Jérôme Renou	Mme Lily Delaplanche	Mme Anaïs Rousseau
M Thomas Pattyn	Mme Dunand Laurence	

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

9. Voirie ; route de Chapeau- devis

À la suite d'échange avec le technicien, la solution que nous avions retenu pour la réfection de la route de chapeau ne serait pas pérenne.
Nous avons donc fait chiffrer par 2 prestataires et les devis reçu vous sont présentés par Guénolé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le devis 2607391 de Eiffage.

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Linda Poirier
Mme Noémie Ragot	Mme Marie-Claude Danet-Boulay	M Guénolé Legagneux
M Jérôme Renou	Mme Lily Delaplanche	Mme Anaïs Rousseau
M Thomas Pattyn	Mme Dunand Laurence	

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

10. Subventions

Pour le comité des fêtes : une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'animation le 12 septembre à l'inauguration du parc de la Guêpe pour 400 euros + 128€ de repas qui correspondent aux repas offerts aux animateurs sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

Contre : Abstention : Pour : 15

République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Délibération

Conseil Municipal
jeudi 24 septembre 2026

Convocation:
Lundi 21 septembre 2026

Affichage:
Lundi 21 septembre 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 15

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Linda Poirier
Mme Noémie Ragot	Mme Marie-Claude Danet-Boulay	M Guénolé Legagneux
M Jérôme Renou	Mme Lily Delaplanche	Mme Anaïs Rousseau
M Thomas Pattyn	Mme Dunand Laurence	

Absents excusés:
Guillaume Rozel donne pouvoir à Lily Delaplanche
Philippe Legouet donne pouvoir à Linda Poirier
Anthony Bolival donne pouvoir à Guénolé Legagneux
Emmanuel Filisetti donne pouvoir Jérôme Renou

Secrétaire de séance: Mme Marie-Line Le Pallec

Liste des délibérations

1. Convention Polleniz : lutte RAE
2. Nouvelle Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)
3. Vente de parcelles à un exploitant- mention complémentaire sur délibération
4. Mairie : réhabilitation de l'espace réservé à l'usage du SIAEP
5. Fermages
6. Méz'Asso : choix du mobilier
7. Interventions communales de désherbage, débroussaillage et élagage exécutées d'office aux frais des propriétaires défaillants
8. Voirie : terrassement parking- devis
9. Voirie : route de Chapeau – devis
10. Subvention comité des fêtes animation inauguration

La présidente de séance: Linda Poirier Le secrétaire de séance: Guénolé Legagneux